



Publié 1977-09-15

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION · МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ · ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Cartes de crédit – Codage de la zone magnétique – Pistes 1 et 2

ADDITIF 1 : Piste 3

L'additif 1 à la Norme internationale ISO 3554-1976 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 95, *Machines de bureau*, et a été soumis aux comités membres en janvier 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvé :

Australie
Canada
Iran
Italie
Japon

Mexique
Roumanie
Royaume-Uni
Suède
Suisse

Tchécoslovaquie
U.R.S.S.
U.S.A.
Yougoslavie

Le comité membre du pays suivant l'a désapprouvé pour des raisons techniques :

France

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Le présent additif spécifie les caractéristiques physiques et magnétiques de la piste magnétique réservée aux données variables sur une carte de crédit en plastique, la technique de codage et le jeu de caractères codés. Tous les chapitres s'appliquent aux cartes, mais le chapitre 6 s'applique aux cartes enregistrées ou ré-enregistrées sur toute machine.

Il devra être utilisé conjointement avec l'ISO 2894 et l'ISO 3554.

Les données contenues dans la piste 3, leur disposition et leur utilisation dépendent des applications définies par les différents secteurs d'activité économique utilisant le présent document.

Le présent document ne traite pas des exigences en matière de sécurité. Il appartient aux émetteurs de cartes de disposer les données de façon à remplir les conditions de sécurité.

2 RÉFÉRENCES

ISO 2894, *Cartes de crédit estampées – Spécifications, système de numérotation et procédure d'enregistrement.*

ISO 3554, *Cartes de crédit – Codage de la zone magnétique – Pistes 1 et 2.*

3 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DE LA CARTE DE CRÉDIT

Les caractéristiques physiques de la carte doivent être conformes à celles qui sont spécifiées dans l'ISO 3554, chapitre 3.

4 CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES DU MATÉRIAU MAGNÉTIQUE

Les caractéristiques physiques du matériau magnétique doivent être conformes à celles qui sont spécifiées dans l'ISO 3554, chapitre 4, avec la modification suivante :

Le matériau magnétique doit être placé au verso de la carte et doit couvrir complètement la zone délimitée par deux lignes parallèles distantes respectivement de 5,54 mm (0,218 in) et de 15,82 mm (0,623 in) du bord supérieur de la carte; toutefois, les bords droit et gauche de la bande magnétique doivent être conformes aux spécifications de l'ISO 3554.

CDU 336.777 : 681.178.6

Réf. n° : ISO 3554-1976/Add. 1-1977 (F)

Descripteurs : carte de crédit, échange d'information, enregistrement magnétique, bande magnétique, codage, propriété physique, propriété magnétique, jeu de caractères codés.

© Organisation internationale de normalisation, 1977 ●

Imprimé en Suisse

Prix basé sur 2 pages